

Vous avez choisi **la filière recherche**.

Vous devez effectuer un stage en initiation à la recherche. Nous vous conseillons de rechercher un terrain de stage au plus tôt afin d'avoir le temps d'effectuer les différentes démarches administratives.

L'obtention de la convention de stage se déroule **en 3 étapes** :

Etape 1 : Recherche du stage et préinscription

La recherche du terrain de stage doit se faire en fonction de vos centres d'intérêts. La prise de contact doit se faire par mail ou par téléphone.

Venir au premier rendez-vous avec votre maître de stage avec la **fiche de préinscription**.

Restituer la fiche au secrétariat de l'UFR pour validation par le responsable de la formation.

Etape 2 : Rédaction de la convention de stage

Une fois l'accord obtenu, vous devrez :

créer sur votre ENT - A stage emploi la convention de stage.

Différents champs seront à compléter (n° siret) et à **faire valider** au secrétariat

Imprimer la convention en 3 exemplaires, **signer la convention** en premier, **puis** la faire signer par un **responsable de la filière**, le **maître de stage** et le **directeur de l'organisme d'accueil**.

Etape 3 :

Déposez les conventions de stage auprès du secrétariat de votre faculté.

Scolarité Bureau 14. Joindre la responsabilité civile.

Venir récupérer les conventions de stage signées par les quatre parties et remettre à votre maître de stage un exemplaire. Sans la convention de stage signée par toutes les parties, vous ne pouvez pas commencer le stage.

Le stage en initiation recherche du DFASP1 aura lieu impérativement
du LUNDI 16 MARS au VENDREDI 10 AVRIL 2020 inclus

- PREVOIR DE FAIRE SIGNER LA CONVENTION

AVANT LE DEBUT DU STAGE

FAUTE DE QUOI LE STAGE NE SERA PAS VALIDE.

La semaine comporte 35 heures avec un maximum de 8 heures par jour. Tout changement d'emploi du temps, toute absence ou tout arrêt de travail doit être immédiatement signalé à l'administration.

CONVENTIONS A RETOURNER AU BUREAU DE LA SCOLARITE
AVANT LE VENDREDI 14 FEVRIER 2020